



3223 - Equipements culturels et muséographie

Attribution de subventions relatives à la politique muséographique du Département

Rapport n° CP/2012/881

Service gestionnaire:

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation 3 dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Centre d'Interprétation du Patrimoine de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée "Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 17 décembre 2007, sur le thème des arts et traditions populaires et sur un projet portant sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation. Cette structure est actuellement animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

En 2011, la MROF a accueilli 15 261 visiteurs. La fréquentation est en hausse régulière, malgré une baisse de la fréquentation des groupes adultes.

a) <u>La communauté de communes Sauer-Pechelbronn</u>

Le programme d'actions 2012 de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn s'est articulé autour de cinq axes :

- 1) accueil pédagogique: il est assuré par des bénévoles de l'AMROF de la mi-février à la fin décembre. La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn accompagne et soutient l'association à plusieurs niveaux: rédaction du programme d'animations et diffusion, gestion des réservations, accueil des groupes, évaluation des interventions. En 2012, il est prévu la réalisation d'un guide présentant le contenu des principales activités proposées par les intervenants de l'AMROF, en vue d'améliorer les prestations proposées, de mieux sécuriser les discours et d'anticiper le renouvellement des bénévoles. L'équipe d'accueil travaillera également à l'amélioration des activités proposées aux groupes scolaires les après-midis. Enfin, sous l'impulsion de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, un nouveau programme sera proposé à destination des groupes de collégiens chinois.
- 2) visites guidées pour adultes : elles sont assurées par les bénévoles de l'AMROF; l'accueil, la réservation, la billetterie, la promotion relèvent du personnel de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn. En collaboration avec l'AMROF et le musée français du pétrole, la communauté de communes prévoit le montage de nouvelles offres pour les groupes adultes afin de redynamiser la fréquentation de ce public, en proposant des prestations complémentaires à la visite guidée.
- 3) événements/diffusion des arts et traditions populaires : l'AMROF met en œuvre un programme dense (animations, expositions, conférences) permettant d'appréhender les différentes facettes du mode de vie dans l'Outre-Forêt au début du siècle dernier. La communauté de communes fait réaliser des programmes d'animations (bilingues) saisonniers, des affiches pour les expositions temporaires, en assure la diffusion, et a en charge les relations avec la presse. En 2012, il est prévu la réalisation d'un seul programme annuel, afin d'améliorer la diffusion sur l'ensemble du territoire alsacien et frontalier. Afin

de mieux identifier la MROF lors de sa présence sur des salons ou événements et à la demande de l'AMROF, seront réalisés deux panneaux de présentation du site. Enfin, un accent particulier sera mis sur le festival du point de croix.

4) valorisation de l'éco-rénovation de la maison traditionnelle alsacienne : la communauté de communes prévoit d'importants travaux de rénovation énergétique, d'entretien, de mise en accessibilité et de sécurité des bâtiments de la MROF. Un diagnostic, suivi d'un programme, a été réalisé par un cabinet spécialisé. Les travaux débuteront à l'hiver 2012/2013. La communauté de communes souhaite donner une valeur pédagogique aux travaux de rénovation entrepris, et réaliser un support de médiation à destination du grand public, visiteurs de la MROF, et des particuliers, souhaitant investir dans des travaux. Cette démarche de sensibilisation au respect du cadre bâti s'inscrit dans celle initiée par le SYCOPARC sur l'éco-rénovation.

5) amélioration du confort du visiteur : afin d'assurer le confort des utilisateurs de l'espace pique-nique de la MROF, la communauté de communes envisage de prolonger le dallage de cet espace, utilisé 4 à 5 jours par semaine, hors vacances scolaires, d'avril à juin.

Le coût global de ce programme d'actions 2012 est estimé à 96 187 € dont 90 315 € sur les dépenses de fonctionnement et 5 872 € sur les dépenses d'investissement.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 13 890 € dont 11 721 € sur les dépenses de fonctionnement et 2 169 € sur les dépenses d'investissement, représentant 50 % du coût des projets pour la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et des dépenses éligibles.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 5 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

b) L'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt

Pour l'AMROF, le programme d'actions 2012 est articulé autour de six axes :

- l'accueil du public (scolaires, adultes) à travers différentes activités (animations saisonnières, sur les artisans ruraux et le jardin traditionnel, ciné-club sur la ruralité, cours et stages, ateliers, journée thématique sur la culture tzigane);
- l'organisation d'expositions ("les dix ans du club de marqueterie", Mus'art "le milieu rural découvre le monde artistique", "Les jeux de Mécano") et de manifestations (Festival du point de croix);
- la participation au réseau des musées arts et traditions populaires ;
- la poursuite de l'équipement du centre de documentation « arts et traditions populaires »;
- l'acquisition de matériel pédagogique en résine pour l'accueil de scolaires et du jeune public;
- l'acquisition de matériel informatique et d'armoire pour la conservation des collections en tissus.

Le budget global de ce programme d'actions 2012 s'élève à 44 309,12 € dont 33 299,51 € sur les dépenses de fonctionnement et 11 009,61 € sur les dépenses d'investissement.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer à l'AMROF une subvention de 14 164,87 €, dont 9 985,27 € sur les dépenses de fonctionnement et 4 179,60 € sur les dépenses d'investissement, représentant 50 % des dépenses éligibles.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 5 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2) Association culturelle de la paroisse protestante de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg

L'association culturelle de la paroisse protestante de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, créée en 2011, a pour objet d'organiser l'animation culturelle de cette paroisse à travers concerts et manifestations musicales, expositions, rencontres culturelles et manifestations artistiques. Du 24 novembre au 31 décembre 2012, l'association envisage de permettre au public de voir de plus près les décors du grand sapin, planté chaque année place Kléber à Strasbourg, et réalisés par Antoinette Pfimlin. Ces décors seront exposés dans le cloître classé de l'église et dans son jardin. Des concerts de musique classique organisés par la Ville de Strasbourg se tiendront également durant l'exposition.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 45 000 €. L'association sollicite le Département à hauteur de 9 000 €, soit 20% du coût du projet. La Région Alsace est sollicitée à hauteur de 13 000 €, et la Ville de Strasbourg à hauteur de 20 000 €.

Le service a émis un avis réservé sur ce projet dont l'intérêt reste limité, au regard de la politique du Département pour la valorisation du patrimoine. Le Département ne soutient qu'exceptionnellement les expositions temporaires : ce soutien est motivé par la qualité scientifique du propos, le choix de la thématique qui permet de faire mieux connaître l'histoire du territoire et des Bas-Rhinois, et la prise en compte des publics prioritaires du Département dans les actions culturelles proposées.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 5 novembre dernier, proposé un rejet à cette demande.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)		Crédits proposés
22669	65-65734-314	95 000,00	€	52 613,04 €	€	11 721,00 €
22669	65-65734-314	95 000,00	€	52 613,04 €	€	9 985,27 €
35466	204-204142-314	32 000,80	€	16 795,01 €	€	2 169,00 €
35466	204-204142-314	32 000,80	€	16 795,01 €	€	4 179,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, une subvention de 13 890 €, dont 11 721 € sur les dépenses de fonctionnement et 2 169 € sur les dépenses d'investissement, au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité ;
- à l'Association des amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt une subvention de 14 164,87 €, dont 9 985,27 € sur les dépenses de fonctionnement et 4 179,60 € sur les dépenses d'investissement, au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces

justificatives certifiées par le trésorier, attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL